

SÉQUENCE 6 : SEINE EURE



Base de loisirs Léry-Poses, Val de Reuil.

Portrait

La séquence Seine-Eure concerne un linéaire de boucles pour l'essentiel sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

En aval de la séquence des Boucles Impressionnistes, la qualité environnementale, paysagère et de biodiversité est attestée par divers classements Natura 2000 (ZSC des Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon, ZSC des îles et berges de la Seine dans l'Eure, et ZPS des terrasses alluviales de la Seine). Avec la largeur du méandre, les coteaux crayeux de Connelles et les forêts, l'étang des Deux Amants, les écluses de Poses, le site naturel offre des points de vues majestueux.

Le paysage de la Seine est également façonné par l'activité humaine, avec les secteurs urbains, de villages et d'activités économiques de l'agglomération Seine-Eure et les grands plans d'eau de la base de loisirs et de plein air de Léry-Poses formés par la mise en eau d'anciens sites d'extraction de matériaux fréquents dans cette partie de la Seine.

Une autre particularité de cette séquence est la confluence Seine-Eure au niveau de la commune de Pont-de-l'Arche.

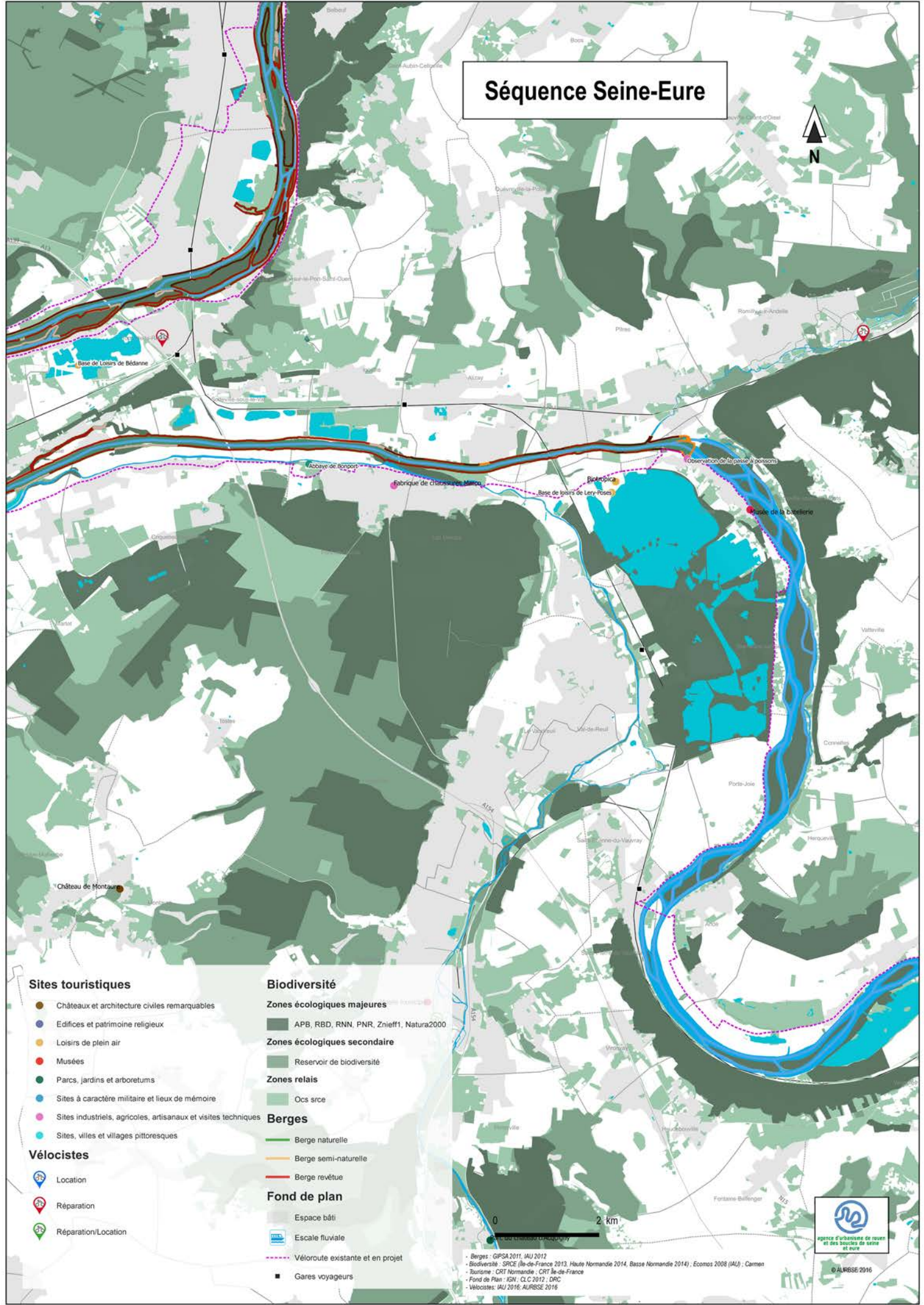
Les enjeux touristiques

La base de loisirs et de plein air de Léry-Poses (1 300 ha, dont 650 en eau) constitue un fort point d'attractivité de dimension locale mais aussi régionale. En témoignent les 500 000 visiteurs annuels utilisant les nombreux services de la base de loisirs (sports nautiques, plage, golf...). Celle-ci propose également des hébergements avec, par exemple, des chalets locatifs sur la base des Deux Amants. La dimension d'hébergements, y compris atypiques, est un axe de développement pour l'agglomération Seine-Eure qui projette de nouvelles offres, notamment dans le cadre de l'appel à projets innovants « réinventer la Seine ».

Sur la commune de Val-de-Reuil, en lien direct avec la base de loisirs, la serre Biotropica ouverte en 2012 rencontre une forte fréquentation, avec plus de 200 000 visiteurs en moyenne annuelle.

Ces équipements constituent une opportunité d'étape, éventuellement de séjour pour les cyclotouristes. La diversité de l'offre de loisirs et la possibilité de découverte paysagère et patrimoniale (Forêt de Bord, Pont-de-l'Arche, Louviers...) rendent crédibles des offres de court séjour.

Séquence Seine-Eure



Sites touristiques

- Châteaux et architecture civiles remarquables
- Edifices et patrimoine religieux
- Loisirs de plein air
- Musées
- Parcs, jardins et arboretums
- Sites à caractère militaire et lieux de mémoire
- Sites industriels, agricoles, artisanaux et visites techniques
- Sites, villes et villages pittoresques

Vélocistes

- 📍 Location
- 🔧 Réparation
- 📍 Réparation/Location

Biodiversité

- Zones écologiques majeures**
- APB, RBD, RNN, PNR, Znieff1, Natura2000
- Zones écologiques secondaire**
- Reservoir de biodiversité
- Zones relais**
- Ocs srce

Berges

- Berge naturelle
- Berge semi-naturelle
- Berge revêtue

Fond de plan

- Espace bâti
- Escale fluviale
- Véloroute existante et en projet
- Gares voyageurs



- Berges : GIPSA 2011, IAU 2012
 - Biodiversité : SRCE (Ile-de-France 2013, Haute Normandie 2014, Basse Normandie 2014) ; Ecomos 2008 (IAU) ; Carmen
 - Tourisme : CRT Normandie ; CRT Ile-de-France
 - Fond de Plan : IGN ; CLC 2012 ; DRC
 - Vélocistes : IAU 2016, AURSE 2016



© AURSE 2016

La gare de Val-de-Reuil, principale entrée ferroviaire dans l'agglomération Seine-Eure, est reliée principalement au centre-ville (y compris par une section de voie verte) mais ne permet pas encore d'être un point d'accès à la future véloroute des bords de Seine avec laquelle la mise en relation devra être particulièrement soignée.

L'articulation avec la voie verte de la Seine à l'Eure

L'agglomération Seine-Eure dispose, depuis 2009, d'un Schéma de déplacements vélo en cours d'actualisation. Ce schéma a fixé pour objectifs :

- d'encourager et sécuriser la pratique du vélo en ville (déplacements domicile-travail et domicile-études) ;
- de développer prioritairement l'axe structurant urbain Nord-Sud et les interconnexions Est-Ouest ;
- de relier les pôles secondaires au pôle urbain ;
- de développer le vélo loisirs : voie verte et véloroute.

Toutefois, les aménagements concernant les bords de Seine ont été programmés sur le long terme. La réflexion engagée sur le futur itinéraire de la véloroute pourra utilement s'appuyer sur ces études et trouvera une articulation préférentielle avec le réseau cyclable développé par l'Agglomération Seine-Eure.

À ce stade, c'est la voie verte de la Seine à l'Eure qui en constitue la colonne vertébrale.

Aménagée sur les bords de l'Eure, depuis 2002 (section Incarville – Poses) la voie verte a été prolongée vers le sud jusqu'à Louviers et Pinterville (en 2008 et 2009). Selon les sections, les aménagements réalisés font penser à une voie verte ou à une véloroute, recherchant toutefois prioritairement la sécurité et le confort des usagers.

Elle fait partie de la Véloroute 40, inscrite au schéma national des Véloroutes et Voies Vertes, qui ambitionne de relier la Seine à la Loire en passant par Chartres.

Au nord, la problématique principale est sa mise en relation avec la future véloroute des bords de Seine (au niveau de Poses ou de Pont-de-l'Arche).

Au sud, figure l'hypothèse de la continuité de la voie verte sur une trentaine de kilomètres pour rejoindre celle de la Vallée de l'Eure, au niveau d'Évreux.

Actuellement, le département de l'Eure s'est fixé pour objectif d'élaborer un nouveau schéma des vélo-routes et voies vertes succédant aux précédents (2002-2007 et 2007-2013).

En cours de finalisation, ce futur schéma (2016-2020) ambitionne de « faire de la Seine à vélo un des nouveaux grands itinéraires nationaux ».

Cette possibilité de mise en réseau fait de l'agglomération Seine-Eure un point d'articulation stratégique. La relation avec la Métropole Rouen Normandie, voisine, dans le cadre du pôle métropolitain Rouen-Seine-Eure



Vue aérienne, Pont-de- l'Arche.



Voie verte de la Seine à l'Eure.



Voie verte de la Seine à l'Eure.

est également une réelle opportunité dans le domaine du tourisme dont la véloroute sera l'un des arguments permettant de maximiser les retombées économiques. La création et l'amélioration d'itinéraires cyclables et voies vertes seront également de nature à favoriser la qualité de vie des habitants et actifs du territoire, eux-mêmes ambassadeurs de son attractivité.